

## 01-02-2016 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 1<sup>er</sup> février 2016, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Gilbert Gauvin, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Le conseiller Langis Joubert est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 janvier 2016
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
  - a) Remerciement – Troupe de théâtre Sébec
  - b) Remerciement – Polyvalente Sayabec
  - c) Remerciement – Polyvalente Armand-St-Onge
  - d) Nouvelle identité du CLD
6. Invitations
  - a) Centraide BSL
7. Demandes de don et d'appui
  - a) Polyvalente Sayabec – enrichissement musique
8. Modification de la résolution 06-16
9. Désignation du responsable des questions famille (RQF)
10. Identification des terrains vagues desservis
11. Avis de motion – règlement 207
12. Soumission station d'épuration
13. Suivi - mise aux normes des puits
14. Suivi de dossiers
15. Divers: a) b) c) d)
16. Questions de l'assemblée
17. Levée de la réunion

#### **17-16**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Réjean Hudon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Le point divers reste ouvert.

#### **18-16**

#### **Adoption du procès-verbal**

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Réjean Hudon et résolu que le procès-verbal du 4 janvier 2016 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

#### **19-16**

#### **Adoption des comptes**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Réjean Hudon et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés.

### **COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

Kaleidos, #2528, nom de domaine et hébergement site internet	150.05
Télus, #5361347, camping au 4 janvier 2016	78.40
Hydro-Québec, #6684701237361, éclairage public	180.35
Hydro-Québec, #660401353772, centre Philippe-Émile St-Pierre	191.63
Hydro-Québec, #619901437047, garage	91.62
Hydro-Québec, #619901437048, système pompage	250.72
Hydro-Québec, #619901437049, station pompage	297.33

## COMPTES NON PAYÉS

ADMQ, #4837, renouvellement annuel et assurance	790.69
Bonichoix, #446181, bonbons	36.39
Boulangier Alain, 1 <sup>er</sup> vers. déneigement cours	420.81
Boulangier Jessy, #matériels convoyeur	161.95
Clérobéc, #893422-893548-894189-894726, mat. divers	135.00
Fournier Yvon, #9, Transport de bois pour fournaise	1 885.86
Conciergerie d'Amqui, #124398, 3 collectes janvier 2016	1 174.88
Ent. Clermont Gauvin, 3 <sup>ième</sup> vers. déneigement chemin	17 598.43
Fonds d'info. Territoire, #201503517956, mutation	4.00
Laboratoire BSL, #580096, analyses des eaux	495.91
MRC Matapédia, #15718-15727-15749-15767-15785-15815, hon. et quote-part	9 399.98
Page Jaunes, #16-2377305, publicité décembre	44.51
Papeterie Bloc-Notes, #674344, fournitures de bureau	162.75
Richard Poirier & Frères, #44671, rép. chauffage et éclairage station d'épuration	490.72
Sirois Nelson, #544816, matériels sortie camping	28.73
SNC-Lavalin, #1229619, hon. au 31 déc. 2015 (surveillance)	13 477.95
Stéréo Plus, #130429-130440, nett. et inst. anti-virus et microsoft	321.91
Télus, #5363023, centre communautaire	214.84
Transport Rock Gagné, #446, loc. mach. rte Raymond	10 283.55

*Au point 5a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que la Troupe de théâtre de Sébec les remercie pour leur participation lors des représentations de la pièce «Que reste-t-il de nos amours?» qui a eu lieu les 21 et 28 novembre dernier.*

*Au point 5b de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que l'école polyvalente de Sayabec les remercie de leur contribution de 100\$ pour le déjeuner musical qui a eu lieu le 18 décembre dernier.*

*Au point 5c de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que l'école polyvalente Armand-Saint-Onge les remercie de leur contribution de 50\$ pour l'album de finissant.*

*Au point 5d de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le CLD de La Matapédia fait partie intégrante de la MRC de La Matapédia sous le nom de Service de développement de la MRC.*

*Au point 6a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil et la population qu'une invitation leur est lancée. Un souper suivi d'une soirée est organisé dans le cadre de leur campagne. Cet événement aura lieu le 13 février prochain à Amqui et le coût des billets est de 35\$/personne. La municipalité ne se fera pas représenter pour cette activité.*

### 20-16

#### **Polyvalente Sayabec - enrichissement musique**

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 250\$ à la polyvalente de Sayabec afin de les aider à financer le programme d'enrichissement Musique pour l'année 2015-2016.

### 21-16

#### **Modification de la résolution 06-16**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal modifie le nom de la salle du Cercle de Fermières par Salle Gilberte P. Gagnon.

**22-16 Désignation du responsable des questions familles (RQF)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia révisé actuellement sa liste des membres du comité régionale famille et nous demande d'identifier le responsable des questions familles (RQF) pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les RQF matapédiens siègent au sein du comité régional famille qui assure la mise en œuvre du plan d'action régional famille de la Matapédia;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action régional famille dégage les grandes lignes d'un cadre de référence qui vise à orienter les actions en faveur des familles dans les municipalités et auprès des organismes;

CONSIDÉRANT QUE la participation des RQF y est essentielle afin de maintenir et développer l'esprit de concertation entre les intervenants concernés;

CONSIDÉRANT QUE la contribution des RQF permet de diffuser et d'échanger de l'information entre les partenaires et auprès de la population quant aux actions entreprises auprès des familles.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent appuyée par Réjean Hudon, il est résolu à l'unanimité de nommer Langis Joubert comme responsable des questions familles (RQF) pour la municipalité de Saint Cléophas.

**23-16 Identification des terrains vagues desservis**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas identifie les terrains vagues desservis situés sur le réseau d'aqueduc et d'égout.

TVD (aqueduc et égout)

Martine Joubert:	4 347 453	Gina Poirier:	4 348 344
Marcel Perreault:	4 347 552	Roland St-Pierre:	5 603 926
Gina Poirier:	4 348 352	Liette Jalbert:	4 348 384
Noël Gagnon:	4 348 397	Yvon Fournier:	5 355 953

TVD (aqueduc)

Maurice Jean: 4 348 072

**24-16 Avis de motion - règlement numéro 207**

Avis de motion est donné par, Gilbert Gauvin, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 207 modifiant le règlement 206.

**25-16 Soumission station d'épuration**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de Richard Poirier et Frères au montant de 500\$ plus les taxes applicables concernant le changement des fils oxydés.

*Au point 13 de l'ordre du jour, j'informe le conseil que Construction LFG débutera les travaux à l'intérieur de la station de pompage pour la mise aux normes du puits #2 le 8 février prochain. Les travaux devraient durer 1 semaine.*

**26-16 Levée de la séance**

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes (19h55).

*Jean-Paul Bélanger*

Maire

*Katie St-Pierre*

Directrice général et sec.-très.

**Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**